

**COMMUNE DE ROSET-FLUANS**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

**du 4 février 2022**

**PRESENTS** : M. Jacques ADRIANSEN, Maire  
MM Dominique LHOMME, Christophe GESLOT, Adjoint  
Mme Josette COUETTE, Adjointe  
Mmes Patricia BASTIEN, Delphine SAUVAGE, Hélène MARTIN, Françoise PARINI,  
Conseillères  
MM, Gérard MARTIN, Alain GIBEY, Thierry SALVI, Conseillers

Absents excusés : Jean-Luc BERTHELET (procuration à Mme COUETTE), Ingrid TISSOT  
(procuration à M. ADRIANSEN), Sylvie ZILIO (procuration à M. GESLOT)

Secrétaire de séance : Dominique LHOMME

Approbation à l'unanimité du PV de conseil du 4 février 2022

**Ouverture de séance 20 H 00**

**DELIBERATION N° 1 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 ET DES  
COMPTES DE GESTION 2021**

M. Geslot, adjoint au Maire, présente au conseil municipal les comptes administratifs 2021.

**Au Chêne :**

**Fonctionnement**

Dépenses : 15 726.88 €  
Recettes : 33 549.70 €  
Résultat de l'exercice : -17 822.86 €  
Excédent antérieur : 770.16 €  
Excédent reporté : 18 593 €

**Investissement**

Dépenses : 18 314.77 €  
Recettes : 17 935.15 €  
Résultat de l'exercice : - 379.62 €  
Excédent antérieur : -17 935.15 €  
Excédent reporté : - 18 314.77 €

**Lotissement La Baurme :**

**Fonctionnement**

Dépenses : 208 915.28 €  
Recettes : 253 836.07 €  
Résultat de l'exercice : 44 920.79 €  
Excédent antérieur : - 40 179.29 €  
Excédent reporté : 4 741.50 €

**Investissement**

Dépense : 50 552.95 €  
Recettes : 75 581.12 €  
Résultat de l'exercice : 25 028.17 €  
Excédent antérieur : 290 418. 88 €  
Excédent reporté : 315 447.05 €

**Bois :**

**Fonctionnement**

Dépenses : 17 544.02 €  
Recettes : 9 658.62 €  
Résultat de l'exercice : - 7 885.40 €  
Excédent antérieur : 8 750.725 €  
Excédent reporté : 865.32 €

**Investissement**

Dépense : 5 769.65 €  
Recettes : 11 474.80 €  
Résultat de l'exercice : 5 705.15 €  
Excédent antérieur : - 11 474.80 €  
Excédent reporté : - 5 769.65 €

**Commune :**

**Fonctionnement**

Dépenses : 327 210.10 €  
Recettes : 444 236.50 €  
Résultat de l'exercice : 117 026.40 €  
Excédent antérieur : 357 482.01 €  
Excédent reporté : 474 508.41 €

**Investissement**

Dépenses : 101 775.57 €  
Recettes : 181 615.17 €  
Résultat de l'exercice : 79 839.60 €  
Excédent antérieur : - 140 669.13 €  
Excédent reporté : -60 829.53 €

**CCAS (dissolution au 31/12/2021) :**

Fonctionnement Dépenses	: 76 €
Résultat de l'exercice	:
Excédent antérieur	: 2 292 €
Excédent reporté	: 2 216 €

Le résultat de clôture du CCAS sera reversé au budget Commune suite à sa dissolution au 31/12/2021.

Les comptes administratifs 2021 et les comptes de gestion 2021 sont identiques.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les comptes administratifs 2021 et les comptes de gestion 2021.

**Le Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021, décide à l'unanimité d'affecter les résultats au budget primitif 2022 de la manière suivante :**

***Au Chêne***

Affectation du déficit d'investissement de 18 314.77 €  
au compte D 001  
Affectation de l'excédent de fonctionnement de 278.23 €  
au compte R 002  
Compte 1068 – Apuration du déficit : 18 374.77 €

***Bois***

Affectation du déficit d'investissement de 5 765.69 €  
au compte D 001  
Affectation de l'excédent de fonctionnement de 865.32 €  
au compte R 002

***Lotissement La Baurme***

Affectation de l'excédent d'investissement de 315 447.05 €  
au compte R 001  
Affectation de l'excédent de fonctionnement de 4 741.50 €  
au compte R 002

***Commune***

Affectation du déficit d'investissement de 60 829.54 €  
au compte D 001  
Affectation de l'excédent de fonctionnement de 415 894.88 € incluant les résultats de clôture du CCAS de 2 216 €  
au compte R 002  
Compte 1068 – Apuration du déficit : 60 829.54 €

**DELIBERATION N° 2 : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022**

Le Maire présente au conseil municipal les budgets primitifs 2022.

**Au Chêne :**

Fonctionnement Dépenses	: 38 315 €
Fonctionnement Recettes	: 38 378.23 €
Investissement Dépenses	: 43 024.77 €
Investissement Recettes	: 43 024.77 €

**Bois :**

Fonctionnement Dépenses	: 30 665.32 €
Fonctionnement Recettes	: 30 665.32 €
Investissement Dépense	: 16 869.65 €
Investissement Recettes	: 16 869.65 €

**Lotissement La Baurme :**

Fonctionnement Dépenses	: 239 280 €
Fonctionnement Recettes	: 239 280.50 €
Investissement Dépense	: 407 727 €
Investissement Recettes	: 407 727.05 €

**Commune :**

Fonctionnement Dépenses	: 484 909 €
Fonctionnement Recettes	: 718 477.88 €
Investissement Dépenses	: 246 038.53 €
Investissement Recettes	: 246 038.53 €

Le conseil municipal valide les budgets 2022 à l'unanimité.

### **Fongibilité des crédits**

Suite au passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le transfert de crédit est simplifié afin d'éviter la saisie de délibération à chaque besoin.

Le conseil municipal peut autoriser les transferts de crédits à hauteur de 7.5% des crédits ouverts à chaque section.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à effectuer des transferts de crédits à hauteur de 7.5% des crédits ouverts à chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

### **DELIBERATION N° 3 : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « PRES DU CHATEAU »**

Le maire expose au conseil municipal l'obligation de créer un budget annexe concernant le futur lotissement situé Rue de Salans.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la création d'un budget annexe Lotissement « Près du Château).

### **DELIBERATION N° 4 : TAXES COMMUNALES 2022**

Le maire rappelle au conseil municipal les taux des taxes communales 2021, à savoir :

- Foncier bâti : 35.99 %
- Foncier non bâti : 18.24 %

Le conseil municipal valide à l'unanimité le maintien des taux 2021 pour l'année 2022.

### **DELIBERATION N° 5 : RENOVATION DE L'ANCIENNE ECOLE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE ET DU BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE SUITE A APPEL D'OFFRES**

Le maire rappelle que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 mars 2022 pour décider du choix du maître d'œuvre.

M. LHOMME présente les offres proposées par trois cabinets d'architecte et informe que la commission d'appel d'offres a retenu le cabinet d'architecte BLONDEAU pour un montant HT de 8 000 €. Un forfait de rémunération définitive et un pourcentage pour étude et travaux sera retenu en fonction du montant global des travaux.

Concernant le bureau de contrôle technique, il a été retenu la société APAVE pour un montant HT de 4 800 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix du cabinet d'architecte BLONDEAU pour un montant HT de 8 000 € comme maître d'œuvre.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix de la société APAVE pour un montant HT de 4 800 € comme bureau de contrôle technique.

### **DELIBERATION N° 6 : DEMANDE DE SUBVENTION**

L'association « Villages de la Forêt de Chaux » a envoyé une demande de subvention. La commune participe à hauteur de 50 €.

La banque alimentaire sollicite une subvention de 240 €.

Le conseil municipal refuse par 13 voix Contre et 1 abstention.

## **DELIBERATION N° 7 : OFFRE D'ACHAT LOT 1 RUE DE SALANS**

M. GLADOUX Nicolas et Mme GRILLET Anaïs font une offre d'achat pour le lot 1 du lotissement situé Rue de Salans au prix de 55 000 €.

La commune devra prévoir la création d'une entrée charretière.

Le conseil municipal valide l'offre d'achat au prix de 55 000 € à l'unanimité.

## **DECISION DU MAIRE PRISE SUIVANT DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises concernant :

- La sécurisation de la microstation du lotissement « Au Chêne » pour un montant de 4 617.60 €

### **Questions diverses / Informations :**

- Planning pour la tenue des bureaux de vote les 10 et 24 avril 2022
- Collecte à destination de l'Ukraine.
- RD 106 : Coupe des arbres les 11 et 12 avril 2022.
- Vernissage de l'exposition des travaux d'élèves le 1<sup>er</sup> avril à 17h à la salle polyvalente. Ouverture au public le 2 avril de 10h à 12h et de 14h à 16h

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.**

Compte rendu affiché le 21 mars 2022

Le Président de séance et Maire,  
M. Jacques ADRIANSEN

